



AUDIT DE LABELLISATION «ALSACE EXCELLENCE»

LE LABEL « ALSACE EXCELLENCE » C'EST QUOI ?

Le label «Alsace Excellence» a pour objet de promouvoir l'Alsace et ses entreprises en s'appuyant sur un référentiel qui rend l'excellence « vérifiable ». Il permet de prouver ses compétences en matière de performance économique, d'éthique et de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

L'ambition du label «Alsace Excellence» est de :

- ✓ Faire rayonner l'excellence des entreprises alsaciennes,
- ✓ Attester l'excellence via un audit,
- ✔ Rassembler les meilleurs pour promouvoir une Alsace qui excelle



LA LABELLISATION:

Elle est décernée après un audit tierce partie réalisé par un cabinet agréé et après décision de la commission « Alsace Excellence ». Le label est accordé à l'entreprise pour une durée de 3 ans.

ANTHEA CONSEILS EST AGRÉÉ COMME CABINET
POUR LES AUDITS DE LABELLISATION ALSACE EXCELLENCE

POURQUOI SE FAIRE LABELLISER?

- ✔ Pour valoriser son ancrage local et fédérer ses parties prenantes autour d'un projet porteur de sens : la responsabilité économique, sociale et environnementale de l'entreprise;
- ✔ Pour bénéficier d'un regard indépendant au travers d'une évaluation et d'un audit tierce partie;
- ✔ Pour valider le niveau obtenu, valoriser les efforts et les actions entrepris par l'entreprise, et déceler les pistes de progrès ;
- ✔ Pour fédérer les équipes et accroître la fierté d'appartenance à l'entreprise et au territoire au travers des valeurs véhiculées par le label;
- ✔ Pour rejoindre le réseau des entreprises Alsaciennes labellisées et bénéficier des échanges au travers des animations, des rencontres, des partages d'expériences;
- ✔ Pour démontrer son engagement sociétal (RSE), une exigence de plus en plus présente dans les appels d'offres publiques et privés;
- ✔ Pour conduire sa démarche de responsabilité sociétale en s'appuyant sur un référentiel, opérationnel, simple, adapté aux réalités des entreprises, y compris les plus petites d'entre elles.

Les résultats attendus :

- ✓ Un avantage concurrentiel;
- ✓ L'amélioration de sa réputation ;
- ✓ L'amélioration de sa marque employeur ;
- ✓ L'amélioration de l'image de marque et de la notoriété ;
- ✓ Un projet commun, porteur de sens pour les salariés ;
- ✓ L'amélioration des conditions de travail;
- ✓ L'amélioration de la performance globale.

Comment procéder ?

- ✔ Faire acte d'intérêt auprès de la commission «Alsace Excellence» :
- ✔ Réaliser l'auto-évaluation de l'entreprise sur la base de la grille d'audit du référentiel;
- ✓ Déposer son dossier et faire acte de candidature auprès de l'ADIRA;
- ✓ Solliciter un cabinet agréé par la commission Alsace Excellence pour réaliser l'audit de labellisation ;
- ✔ Réaliser l'audit de labellisation.











ANTHÉA CONSEILS à vos côtés pour :

✔ Réaliser votre audit de labellisation.



Pourquoi choisir ANTHÉA CONSEILS :

- ∠ L'ADIRA, autorité organisatrice du label Alsace Excellence a validé l'agrément d'ANTHEA Conseils pour la réalisation des audits de labellisation correspondants.
- ✓ Les auditeurs ANTHEA Conseils sont des professionnels de l'audit et de l'évaluation RSE. Ils bénéficient d'une expérience de manager ou de dirigeant en entreprise.
- ✔ Avant d'auditer, ils ont appris à manager, diriger des équipes ou des entreprises.





WWW.ANTHEA-CONSEILS.COM

ANTHÉA CONSEILS

279 chemin de Joutecrôt

69400 ARNAS

+33 (0)6 80 31 16 32

+33 (0)4 74 69 42 65

fbouliteau@anthea-conseils.com





